

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-1-9-1

Séance du lundi 17 janvier 2022

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE (CRSD) DE DRACHENBRONN - PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVENANT N°3

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole

JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine

ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

ABSENTE :

DREYFUS Elisabeth

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD), signé le 29 novembre 2016 notamment entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat, ainsi que ses avenants n°1 et n°2,
- VU le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord 2018-2021 signé le 15 novembre 2018 notamment entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 6 janvier 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Confirme la participation de la Collectivité européenne d'Alsace, substituée au Département du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2021, au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn 2016-2020, modifié, et ses engagements qui y figurent ;
- Approuve les termes du projet d'Avenant N°3 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn 2016-2020, joint en annexe de la présente délibération, à conclure notamment entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat,
- Prend acte que l'avenant n°3 précité porte uniquement sur les actions soumises à amendement des crédits de l'Etat et qu'il n'emporte aucun impact financier supplémentaire pour la Collectivité européenne d'Alsace »
- autorise le Président à signer cet Avenant N°3.

Mme Stéphanie KOCHERT, en tant que 2^{ème} Vice-Présidente, principalement en charge du tourisme et des circulations douces au sein de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, M. Paul HEINTZ, en tant que Président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt et Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que 2^{ème} Vice-présidente du SYCOPARC, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité